

**EXTRAITS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE PREMIÈRE GÉNÉRATION DE  
LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE CONCERNANT LE TERRITOIRE  
D'INTÉRÊT HISTORIQUE DU VILLAGE DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE**

Cordon à Saint-Rémi; ainsi que la Chapelle-reposoir de Saint-Jacques-le-Mineur qui fut classée le 5 mars 1987. Notons également que la Maison Claude-Normand (bâtiment reconnu) à Sainte-Clotilde-de-Châteauguay fut incendiée en 1985 et qu'il ne reste que les fondations. Toutefois, plusieurs municipalités comptent un nombre important de bâtiments qui méritent une attention particulière et une protection adéquate.

### Les grandes orientations

Favoriser la promotion du territoire de la M.R.C. et de sa vocation agricole.

Identifier les secteurs présentant un intérêt d'ordre historique, esthétique et écologique.

Favoriser et consolider les activités touristiques et récréatives dans le sud de la M.R.C.

- en contrôlant l'implantation des antennes et des structures parabolique;
- en limitant le nombre d'enseignes sur les routes ainsi que leur superficie lorsqu'elles sont apposées sur un bâtiment.

Ces mesures de contrôle s'appliquent sur une profondeur équivalente aux territoires d'intérêt, soit de 30 mètres dans le village de Hemmingford et de 60 mètres pour les autres secteurs.

Sujet:        Les territoires d'intérêt historique

Les critères utilisés lors de la détermination des territoires d'intérêt historique furent les suivants:<sup>19</sup>

- représentation d'une époque ou d'une influence architecturale;
- nombre suffisant de bâtiments afin de constituer un secteur d'intérêt;
- homogénéité des constructions et du paysage.

Cinq territoires furent ainsi identifiés et sont définis aux pages suivantes:

1. le rang des maisons de pierre
2. le rang Saint-André
3. le village de Saint-Bernard-de-Lacolle
4. le village de Hemmingford
5. le chemin Covey Hill

---

<sup>19</sup> Source: Étude sur les territoires d'intérêt historique  
Marie-Claire Laliberté, architecte, mars 1987

### Le village de Saint-Bernard

Le village de Saint-Bernard, de la Grande Ligne jusqu'à la route 202, incluant les résidences implantées de part et d'autre de ces routes (voir carte A).

Le village de Saint-Bernard (rang Saint-Claude) représente un ensemble grandement rehaussé par le site de l'église et du presbytère. Cette église fut construite selon les plans de Victor Bourgeault, le grand architecte des ouvrages religieux du XIX<sup>e</sup> siècle au Québec. Les constructions rencontrées sont implantées plus près de la rue et concernent des bâtiments de bois avec toiture à noue, revêtue de tôle avec lucarne triangulaire. Le paysage y est typiquement celui d'un petit village.<sup>22</sup>

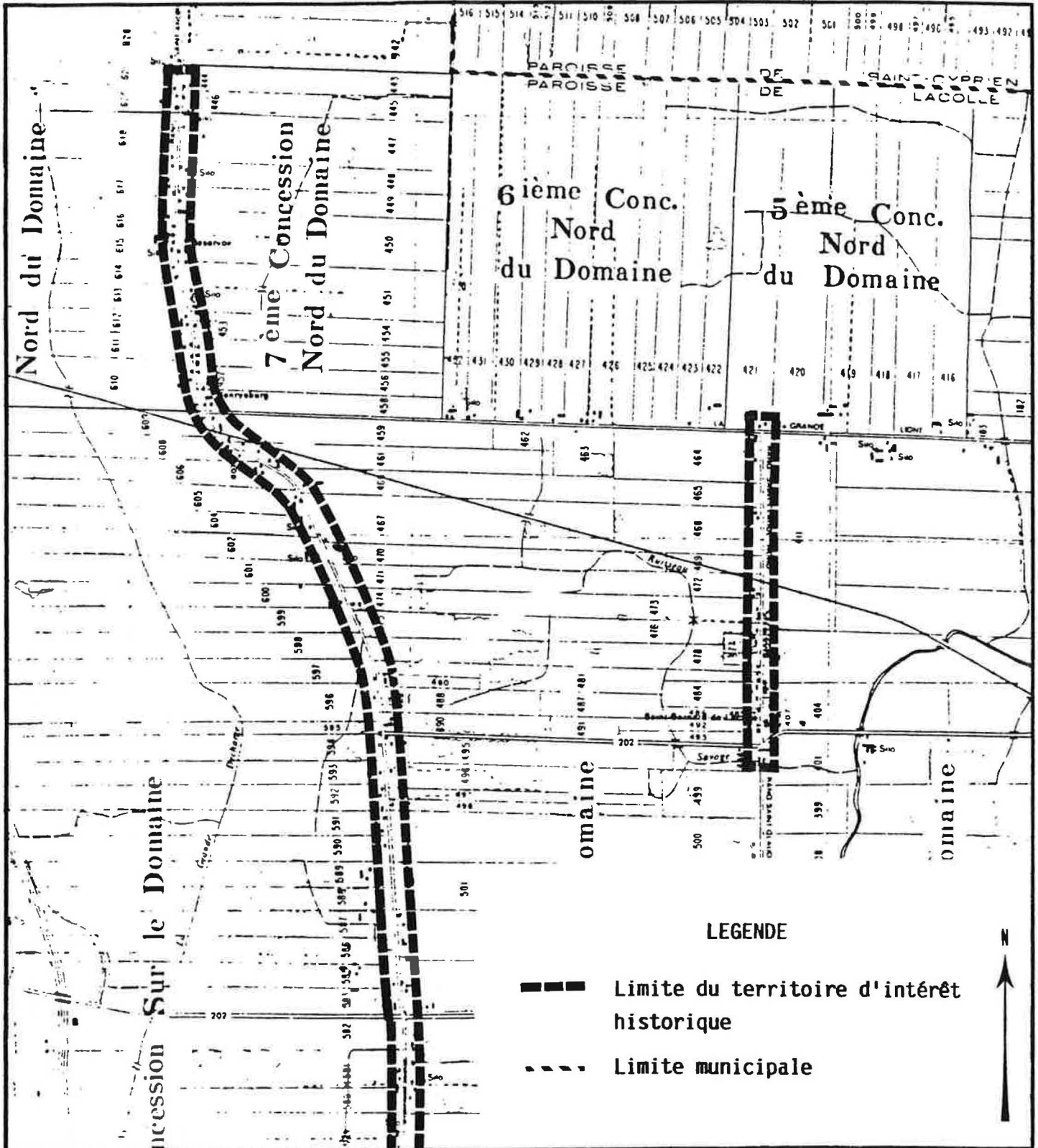
---

<sup>22</sup> Source: Étude sur les territoires d'intérêt historique (pages 28-29)  
Marie-Claire Laliberté, architecte, mars 1987

LE RANG  
ST-ANDRE

LE VILLAGE DE  
ST-BERNARD DE LACOLLE

Carte A



LEGENDE

- Limite du territoire d'intérêt historique
- Limite municipale

Echelle approximative : 1 : 27 000

### Politiques d'aménagement

- Identifier une bande de protection de 30 mètres de l'emprise de la rue pour le territoire d'intérêt historique dans le village de Hemmingford, et de 60 mètres de l'emprise de la rue pour les autres territoires.
  
- Les points de réglementation municipale devront s'attarder à régir:

#### EN MILIEU URBAIN

(Les villages de Saint-Bernard-de-Lacolle et de Hemmingford)

- la conservation des ornementsations;
- la conservation et l'harmonisation des revêtements extérieurs;
- les caractéristiques d'origine;
- la modification de la forme des toits;
- l'implantation des fonctions accessoires et des nouvelles constructions; et
- l'affichage.

#### EN MILIEU RURAL

(le rang des maisons de pierre et le rang Saint-André)

- la conservation des ornementsations;
- le contrôle des agrandissements;
- la pente des toits lors des agrandissements;
- la préservation des caractéristiques d'origine; et
- l'implantation de nouvelles constructions et des fonctions accessoires.